

Sens, le 11/03/16

Les sections départementales du SNES-FSU et du SNEP-FSU

A Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon  
A Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale de l'Yonne

**Objet : Préparation de la rentrée 2016**

Monsieur le Recteur,  
Madame la directrice académique,

Avant le Comité Technique Spécial Départemental du 16 mars nous voulons vous alerter sur la préparation de la rentrée 2016 dans les collèges de l'Yonne.

Pour ce qui est de la dotation horaire, le choix a été fait par l'inspection académique de baisser la dotation de tous les collèges de l'éducation prioritaire (en référence au rapport h/e utilisé dans ce département depuis 20 ans). Ce choix est pour nous inadmissible et incompréhensible.

Qu'est ce qui peut justifier que la mise en œuvre de la réforme des collèges qui succède à la nouvelle carte de l'éducation prioritaire se traduise dans l'Yonne par cette diminution de moyens au bénéfice des collèges qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire ?

Par exemple, cette réforme permet de donner plus de moyens au collège de Saint Georges (- 7 élèves, + 10 heures) et moins au collège éducation prioritaire de Tonnerre (+ 2 élèves, - 12 h). Ce choix renforcera les inégalités dans un département où elles sont déjà criantes et où les résultats aux examens sont source d'inquiétudes.

Pour ce qui est des postes, l'incompréhension est encore ici la plus totale. Pour 8 élèves attendus de plus qu'à la rentrée 2015 dans l'Yonne, la dotation horaire rectorale est de + 72 heures dont + 66 heures postes. Les propositions de l'inspection académique dont nous venons d'avoir communication qui seront discutées en CTSD le 16 mars sont affligeantes ... Vingt et une suppressions de postes sont proposées pour seulement dix créations de postes soit un solde de suppressions de 11 postes définitifs implantés en collège alors que ce sont 4 postes supplémentaires qui devraient être créés !

Parmi ces 11 suppressions de postes, il y en a 4 en allemand ... sur les 22 postes définitifs du département en collège ; dont 3 mesures de carte scolaire ! Où sont les promesses de la ministre d'augmenter le nombre d'élèves étudiant l'allemand ? Que vont devenir nos collègues en mesure de carte scolaire puisqu'à l'évidence ils ne pourront être affectés sur un poste dans le département voire dans l'académie ? Vont-ils devenir TZR ?

La réforme du collège montre déjà ses choix délétères mais ajouté à cela les choix faits dans le département, cela aboutira à l'inverse de la résorption des inégalités. Les choix réalisés dans ce département qui connaît les plus faibles résultats aux examens de l'académie ne nous semblent pas à même de répondre aux défis qu'il doit relever en particulier sur la question de la difficulté scolaire.

Nous demandons que ces choix soient revus.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, Madame la Directrice Académique, nos sincères salutations respectueuses du service public.

Pour les sections départementales SNES-FSU et SNEP-FSU,  
Olivier Provost

